



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE INDRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 34 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

18 - Cour d'appel de Bourges

Décision N °2013259-0006 - Décision portant délégation de signature	1
Décision N °2013259-0007 - DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE (Marchés Publics)	5
Décision N °2013259-0008 - DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE (ordonnancement secondaire)	10

36 - Préfecture de l'Indre

Secrétariat Général

Arrêté N °2013309-0001 - Arrêté portant modification de l'organisation des services de la préfecture de l'Indre	13
---	----

45 - Services de l'Etat dans le Loiret

Décision N °2013256-0005 - Décision du 13 septembre 2013 portant délégation de signature - Cour d'Appel d'Orléans	16
---	----



PREFECTURE INDRE

Décision n ° 2013259-0006

**signé par
Dominique DECOMBLE, premier président de la Cour d'appel de Bourges**

le 16 Septembre 2013

18 - Cour d'appel de Bourges

Décision portant délégation de signature



COUR D'APPEL DE BOURGES

PREMIÈRE PRÉSIDENTE PARQUET GENERAL

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE BOURGES,
ET
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR,**

Vu le décret n°2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 24 mars 2006, portant nomination de Madame Françoise COLICCI, greffier en chef, en qualité de coordonnateur du service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 28 avril 2009, portant nomination de Madame Karine POINTEAU, greffier en chef, en qualité de responsable de la gestion des ressources humaines au service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 5 septembre 2000, portant nomination de Monsieur Jean ROBERT, greffier en chef, en qualité de responsable de la gestion de la formation au service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 12 février 2002, portant nomination de Madame Frédérique GALIBOURG, greffier en chef, en qualité de responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 11 juillet 2011, portant nomination de Madame Véronique GANGNERON, greffier en chef, en qualité de responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics au service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 12 décembre 2012, portant nomination de Madame Aline CHANTEREAU, greffier en chef, en qualité de greffier en chef placé au service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES ;

Article 1er :

Délégation conjointe de leur signature est donnée à Madame Françoise COLICCI, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire pour les documents administratifs de la cour d'appel de BOURGES énumérés dans le tableau joint à la présente.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Madame Françoise COLICCI, cette délégation sera exercée par Madame Karine POINTEAU, responsable de la gestion des ressources humaines, Monsieur Jean ROBERT, responsable de la gestion de la formation, Madame Frédérique GALIBOURG, responsable de la gestion budgétaire, Madame Véronique GANGNERON, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics, Madame Aline CHANTEREAU, greffier en chef placé, au service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES.

Article 3 :

La présente décision annule et remplace la précédente décision en date du 19 mars 2012.

Article 4 :

La présente décision sera communiquée aux délégataires désignés ci-avant et publiée au recueil des actes administratifs.

BOURGES, le 16 septembre 2013

LE PROCUREUR GÉNÉRAL

Jeanne-Marie VERMEULIN

LE PREMIER PRÉSIDENT

Dominique DECOMBLE

Spécimen des signatures :

**Françoise
COLICCI**

**Karine
POINTEAU**

**Jean
ROBERT**

**Frédérique
GALIBOURG**

**Véronique
GANGNERON**

**Aline
CHANTEREAU**

DELEGATION DE SIGNATURE

BOURGES, le 16 septembre 2013

Documents administratifs
Action sociale - prestations
Allocations chômage
Congés bonifiés
Congés longue maladie - longue durée - temps partiel thérapeutique
Congés maladie
Congés maternité - Congé paternité - Congé parental
Délégations de fonctionnaires
Diffusion notes ou circulaires d'ordre général
Disponibilité - Détachement
Etat de suivi des consommations de crédits - contractuels
Frais de déplacement et autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel
Gestion des concours - examens
Recrutement sans concours des fonctionnaires
Instruction des dossiers de validation de service - pension - retraite - pension de reversion
Instruction de dossiers d'accident de service
Mouvements de grève : recensement
NBI : fonctionnaires
Notifications des arrêtés des fonctionnaires : élévation d'échelon, temps partiel, mutation, avancement - promotion
Ordres de mission pour les déplacements des fonctionnaires du ressort
Prise en charge de frais consécutifs à des examens médicaux
Recensement des besoins et bilans des droits syndicaux
Recrutement d'agents temporaires et d'assistants de justice
Situation familiale
Tous courriers administratifs
Mutations des fonctionnaires

Le Procureur Général,


Jeanne-Marie VERMEULIN

Le Premier Président,


Dominique DECOMBLE



PREFECTURE INDRE

Décision n ° 2013259-0007

**signé par
Dominique DECOMBLE, premier président de la Cour d'appel de Bourges**

le 16 Septembre 2013

18 - Cour d'appel de Bourges

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE (Marchés Publics)



COUR D'APPEL DE BOURGES

PREMIERE PRESIDENCE PARQUET GENERAL

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE (Marchés Publics)

**LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE BOURGES
ET
LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2011-1853 du 09 décembre 2011, modifiant certains seuils du code des marchés publics, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu le code de l'organisation judiciaire et, notamment, son article R.312-67 relatif à la compétence conjointe du premier président et du procureur général pour passer les marchés publics répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 24 mars 2006 nommant Madame Françoise COLICCI, greffier en chef, coordonnateur du service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 février 2002 nommant Madame Frédérique GALIBOURG, greffier en chef, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la Cour d'Appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 11 juillet 2011 nommant Madame Véronique GANGNERON, greffier en chef, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics au service administratif régional de la Cour d'Appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 05 septembre 2000 nommant Monsieur Jean ROBERT, greffier en chef, responsable de la gestion de la formation au service administratif régional de la Cour d'Appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 avril 2009 nommant Madame Karine POINTEAU, greffier en chef, responsable de la gestion des ressources humaines au service administratif régional de la Cour d'Appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 décembre 2012 nommant Madame Aline CHANTEREAU, greffier en chef, en qualité de greffier en chef placé au service administratif régional de la Cour d'Appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 05 avril 2005 nommant Madame Nathalie TULAK, greffier en chef de la Cour d'Appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 26 janvier 2012 nommant Madame Elodie MITTERRAND greffier en chef adjoint à la Cour d'appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 30 août 1994 nommant Monsieur Denis POYET, greffier en chef, chef de greffe du Tribunal de Grande Instance de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 septembre 2009 nommant Mme Christine DELAYRE greffier en chef adjoint au Tribunal de grande instance de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 22 février 2010 nommant Mme Marie-Sarah LABARRERE greffier en chef adjoint au Tribunal de grande instance de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 02 janvier 2009 nommant Monsieur Dominique BELIER, directeur de greffe du Tribunal de Grande Instance de CHATEAUROUX ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 novembre 2011 nommant Mme Anne PELTIER greffier en chef adjoint au Tribunal de grande instance de CHATEAUROUX ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 décembre 2007 nommant Madame Hélène COQUEL, directrice de greffe du Tribunal de Grande Instance de NEVERS ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 3 avril 2006 nommant Mme Adeline DUQUESNE greffier en chef adjoint au Tribunal de grande instance de NEVERS ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 26 avril 1995 nommant Madame Corinne VAN DER STUYFT, greffier en chef du Tribunal d'Instance de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date 13 mars 2006 nommant Monsieur Jean-Marc ACOLAS, greffier en chef du Tribunal d'Instance de CHATEAUROUX ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 8 décembre 2009 nommant Mme Geneviève BODENEZ greffier en chef adjoint au Tribunal d'instance de CHATEAUROUX ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 04 janvier 2000 nommant Monsieur Grégory FRALO, chef de greffe du Tribunal d'Instance de NEVERS ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 janvier 1998 nommant Madame Ghislaine SIMEON, greffier, chef de greffe du Tribunal d'Instance de CLAMECY ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 février 2013 déléguant Monsieur Jean ROBERT, au Tribunal de ST AMAND MONTROND, afin d'y exercer les fonctions de greffier en chef ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 janvier 2011 nommant Monsieur Eric BEAURENAUT, directeur de greffe du Conseil de prud'hommes de BOURGES ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2004 nommant Monsieur Olivier GAULTIER greffier en chef du Conseil de prud'hommes de CHATEAUROUX ;

Vu l'ordonnance des président et vice-président du Conseil de prud'hommes de NEVERS en date du 7 août 2013 désignant Monsieur Eric GUEGUENIAT dans les fonctions de directeur de greffe par intérim ;

Vu la précédente délégation de signature en date du 19 mars 2012 ;

DÉCIDENT

Article 1^{er} –

Délégation conjointe de leur signature est donnée à Madame Françoise COLICCI, greffier en chef, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, pour la passation des marchés publics répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel de BOURGES.

En cas d'empêchement de Madame COLICCI, cette délégation sera exercée par Madame Frédérique GALIBOURG, responsable de la gestion budgétaire, Madame Véronique GANGNERON, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics au service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES, Monsieur Jean ROBERT, responsable de la gestion de la formation, Madame Karine POINTEAU, responsable de la gestion des ressources humaines au service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES, Madame Aline CHANTEREAU, greffier en chef placé au service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES.

Article 2 –

Délégation conjointe de leur signature est donnée au directeur de greffe de la cour d'appel, aux directeurs de greffe, adjoints des directeurs de greffe et greffiers chefs de greffe des juridictions du premier degré du ressort de la cour d'appel de BOURGES :

- pour conclure et signer les marchés dont le montant annuel cumulé pour l'ensemble du ressort de la cour d'appel est inférieur à 15.000 euros hors taxes ;
- pour l'émission et la signature des bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande.

Article 3 –

La présente décision annule et remplace la précédente décision en date du 19 mars 2012.

Article 4 –

La présente décision sera communiquée au directeur régional des finances publiques de BOURGOGNE et du département de la COTE D'OR, aux chefs de juridictions, aux directeurs de greffe et au greffier chef de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de BOURGES. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourges, le 16 septembre 2013

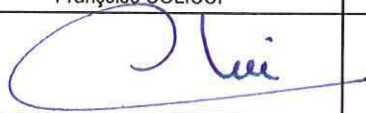
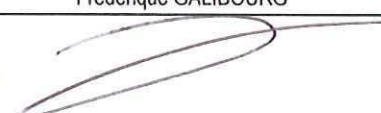


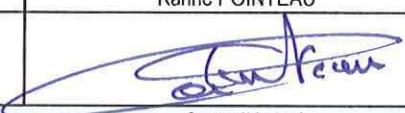
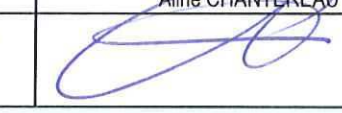



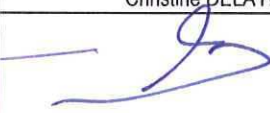
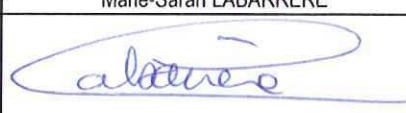
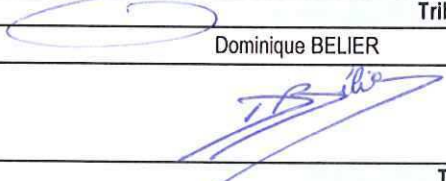


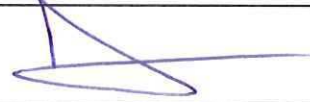


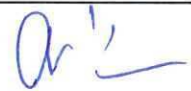
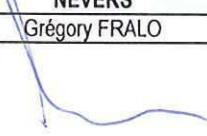
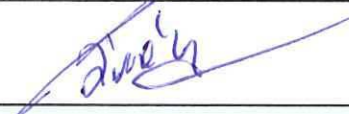

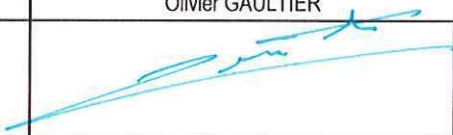
LE PROCUREUR GENERAL

Jeanne-Marie VERMEULIN

LE PREMIER PRESIDENT

Dominique DECOMBLE

**Spécimens des signatures pour accréditation
auprès du Directeur Régional des Finances Publiques de BOURGOGNE et du département de la COTE D'OR**

Service Administratif Régional		
Françoise COLICCI	Frédérique GALIBOURG	Véronique GANGNERON
		
Jean ROBERT	Karine POINTEAU	Aline CHANTEREAU
		
Cour d'Appel		
Nathalie TULAK	Elodie MITTERRAND	
		
Tribunal de grande instance BOURGES		
Denis POYET	Christine DELAYRE	Marie-Sarah LABARRERE
		
Tribunal de grande instance CHATEAUROUX		
Dominique BELIER	Anne PELTIER	
		
Tribunal de grande instance de NEVERS		
Hélène COQUEL	Adeline DUQUESNE	
		
Tribunaux d'instance		
BOURGES	ST AMAND MONTROND	
Corinne VAN DER STUYFT		
		
CHATEAUROUX		
Jean-Marc ACOLAS	Geneviève BODENEZ	
		
NEVERS	CLAMECY	
Grégory FRALO	Ghislaine SIMEON	
		
Conseils de prud'hommes		
BOURGES	CHATEAUROUX	NEVERS
Eric BEAURENAUT	Olivier GAULTIER	
		



PREFECTURE INDRE

Décision n °2013259-0008

signé par
Jeanne- Marie VERMEULIN, Procureur général près la Cour d'Appel de Bourges
Dominique DECOMBLE, premier président de la Cour d'appel de Bourges

le 16 Septembre 2013

18 - Cour d'appel de Bourges

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE (ordonnancement secondaire)



COUR D'APPEL DE BOURGES

PREMIERE PRESIDENCE PARQUET GENERAL

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE (ordonnancement secondaire)

**LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE BOURGES
ET
LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment son article D312-66 ;

Vu le décret n° 2011-107 du 27 janvier 2011, article 2, relatif à la désignation des ordonnateurs secondaires pour les missions et organismes à caractère judiciaire.

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 24 mars 2006 nommant Madame Françoise COLICCI, greffier en chef, coordonnateur du service administratif régional de la Cour d'Appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 février 2002 nommant Madame Frédérique GALIBOURG, greffier en chef, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la Cour d'Appel de BOURGES;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 11 juillet 2011 nommant Madame Véronique GANGNERON, greffier en chef, responsable chargée de la gestion budgétaire et des marchés publics au service administratif régional de la Cour d'Appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 05 septembre 2000 nommant Monsieur Jean ROBERT, greffier en chef, responsable de la gestion de la formation au service administratif régional de la Cour d'Appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 avril 2009 nommant Madame Karine POINTEAU, greffier en chef, responsable de la gestion des ressources humaines au service administratif régional de la Cour d'Appel de BOURGES ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 décembre 2012 nommant Madame Aline CHANTEREAU, greffier en chef, en qualité de greffier en chef placé au service administratif régional de la Cour d'Appel de BOURGES ;

DÉCIDENT

Article 1^{er} –

Délégation conjointe de leur signature est donnée à Madame Françoise COLICCI, greffier en chef, Directeur Délégué à l'Administration Régionale Judiciaire, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes des juridictions du ressort, à l'exception des dépenses et recettes d'investissement.

Article 2 –

En cas d'empêchement de Madame COLICCI, cette délégation sera exercée par Madame Frédérique GALIBOURG, responsable de la gestion budgétaire, Madame Véronique GANGNERON, responsable chargée de la gestion budgétaire et des marchés publics, Monsieur Jean ROBERT, responsable de la gestion de la formation, Madame Karine POINTEAU, responsable de la gestion des ressources humaines, Madame Aline CHANTEREAU, greffier en chef placé, au service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES.

Article 3 –

La présente décision sera communiquée au directeur régional des finances publiques de BOURGOGNE et du département de la COTE D'OR. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourges, le 16 septembre 2013

LE PROCUREUR GENERAL

Jeanne-Marie VERMEULIN



LE PREMIER PRESIDENT

Dominique DECOMBLE



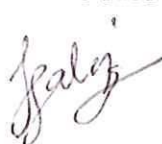
Spécimens des signatures

pour accréditation auprès du directeur régional des finances publiques de BOURGOGNE et du département de la COTE D'OR.

Françoise
COLICCI



Frédérique
GALIBOURG



Véronique
GANGNERON



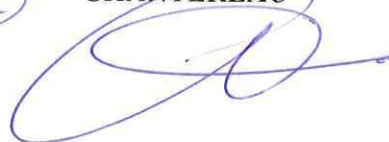
Jean
ROBERT



Karine
POINTEAU



Aline
CHANTEREAU





PREFECTURE INDRE

Arrêté n °2013309-0001

**signé par
Jérôme GUTTON, Préfet de l'Indre**

le 05 Novembre 2013

**36 - Préfecture de l'Indre
Secrétariat Général
DRHM - Direction des Ressources Humaines et des Moyens**

Arrêté portant modification de l'organisation
des services de la préfecture de l'Indre

PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GENERAL
Direction des ressources humaines et des moyens
Bureau des ressources humaines
organisation/pref.indre/arrêtsorganisation

ARRETE N° 2013309-0001 du 5 novembre 2013

portant modification de l'organisation des services de la préfecture de l'Indre

LE PREFET DE L'INDRE,

Chevalier de la Légion d'honneur

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements et les régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatif aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret du 1^{er} août 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme GUTTON, en qualité de préfet du département de l'Indre,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012314-0002 du 9 novembre 2012 portant organisation des services de la préfecture de l'Indre,

Vu l'avis du comité technique des services de la préfecture du **17 octobre 2013**, validant le rattachement du bureau du courrier au secrétariat général pour les affaires départementales et le changement de dénomination de ce service ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre,

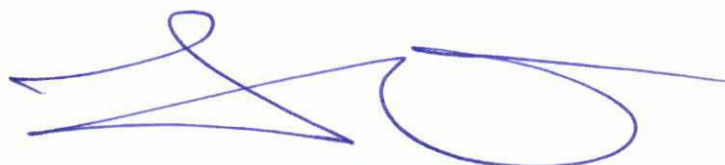
ARRETE

ARTICLE 1^{er}: L'arrêté préfectoral n°2012314-0002 du 9 novembre 2012 portant organisation des services de la préfecture de l'Indre est modifié comme suit:

Le secrétariat général aux affaires départementales prend la dénomination de service de la coordination interministérielle et du courrier (S.C.I.C.).

Le bureau du courrier anciennement rattaché au bureau du budget et de la mutualisation des moyens est rattaché au service de la coordination interministérielle et du courrier à compter du **4 novembre 2013**.

ARTICLE 2 :Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.



Jérôme GUTTON



PREFECTURE INDRE

Décision n ° 2013256-0005

**signé par
Martine CECCALDI, Procureur Général Cour d'appel d'Orléans**

le 13 Septembre 2013

45 - Services de l'Etat dans le Loiret

Décision du 13 septembre 2013 portant
délégation de signature - Cour d'Appel
d'Orléans

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA JUSTICE

La Première Présidente de la Cour d'appel d'Orléans et le Procureur Général près ladite cour

Décision du 13 septembre 2013 portant délégation de signature

La première présidente de la cour d'appel d'Orléans, le procureur général près la dite cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2007 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel d'Orléans et la cour d'appel de Bourges en date du 10 décembre 2010;

Vu le décret du 19 octobre 2011 portant nomination de Madame Martine COMTE aux fonctions de première présidente de la cour d'appel d'Orléans-procès-verbal d'installation en date du 5 Décembre 2011;

Vu le décret du 9 Février 2012 portant nomination de Madame Martine CECCALDI aux fonctions de procureur général près la cour d'appel d'Orléans-procès-verbal d'installation en date du 16 Mars 2012.

ARRESENT :

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus hébergé au SAR de la cour d'appel d'Orléans. Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'appel de Bourges.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : la présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel d'Orléans hébergeant le pôle Chorus.

Article 3 : la première présidente de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour et publiée au recueil des actes administratifs des préfectures du Loiret, du Loir-et-Cher, d'Indre et Loire, du Cher, de l'Indre et de la Nièvre.



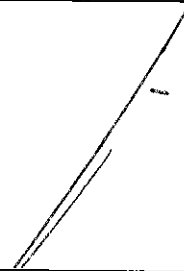
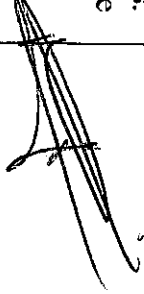
Le Procureur Général




Martine CECCALDI

La Première Présidente


Martine COMTE

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel d’Orléans pour signer les actes d’ordonnancement secondaires dans Chorus :

NOM	PRENOM	CORPS/ GRADE	FONCTION	ACTES	Spécimen de signature
GARCIA	Thérèse	Greffier en chef	Responsable du pôle Chorus	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande.	
IBANEZ	Franck	Greffier en chef placé	Responsable des engagements juridiques. Responsable des certifications de service fait. Responsable des demandes de paiement. Responsable des recettes	Validation des engagements juridiques. Validation de la certification du service fait. Validation des demandes de paiement. Validation des recettes. Signature des bons de commande	
NIVEAU	Fabienne	GREFFIER RGB adjoint	Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. Responsable des certifications de service fait. Responsable des demandes de paiement. Responsable des recettes	Validation des engagements juridiques et des immobilisations. Validation de la certification du service fait. Validation des demandes de paiement. Validation des recettes. Signature des bons de commande	
BIANCHI	Stella	Secrétaire administratif	Responsable des engagements juridiques. Responsable des certifications de service fait. Responsable des demandes de paiement.	Validation des engagements juridiques. Validation de la certification du service fait. Validation des demandes de paiement. Signature des bons de commande.	

GRATAROLI Céline	GREFFIER RGI Adjoint	Responsable des demandes de paiement de titre 2.	Validation des demandes de paiement du Titre 2 (HPSOP)	
DIALLO Abdallah	Secrétaire Administratif	Responsable des demandes de paiement de flux 4 (titre 2, aide juridictionnelle et frais de changement de résidence).	Validation des demandes de paiement de flux 4 (Titre 2 HPSOP aide juridictionnelle et frais de changement de résidence).	
LEROY Genevieve	Adjoint Administratif	Responsable des engagements juridiques. Responsable des certifications de service fait. Responsable des demandes de paiement.	Validation des engagements juridiques. Validation de la certification du service fait. Validation des demandes de paiement.	